

DATE DE PUBLICATION : 17 mars 2023

Le directeur départemental
Finistère

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, à M. Eric LE BELLE, Directeur départemental du Finistère le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation est donnée à M. Noël GOUZIEN, responsable du CTPE de Brest, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice de l'activité du CTPE de Brest.

M Noël GOUZIEN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants du Finistère dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

M. Noël GOUZIEN reçoit par ailleurs délégation pour signer les courriers de droit au compte en l'absence de la Direction.

Fait à Brest, le 1^{er} mars 2023

Eric LE BELLE



Le directeur départemental
Finistère

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, à M. Eric LE BELLE, Directeur départemental du Finistère le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation est donnée à M. Noël GOUZIEN, responsable du CTPE de Brest, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice de l'activité du CTPE de Brest.

M Noël GOUZIEN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants du Finistère dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

M. Noël GOUZIEN reçoit par ailleurs délégation pour signer les courriers de droit au compte en l'absence de la Direction.

Fait à Brest, le 1^{er} mars 2023

Signature manuscrite

Eric LE BELLE